

Nouvelle rencontre entre le Haut-commissaire en charge de la réforme des retraites et l'UNSA

Luc Bérille, Secrétaire général, Dominique Corona, Secrétaire national en charge de la protection sociale et Annick Fayard, Conseillère nationale ont rencontré, lundi 11 Juin, Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire à la réforme du système des retraites.

Cette réunion avait pour objectif d'identifier des constats sur les inégalités entre les hommes et les femmes en matière de retraite, de dresser un état des lieux sur les droits familiaux (Majoration de durée d'assurance pour enfants, majoration de pension pour les deux parents d'au moins trois enfants et l'assurance vieillesse des parents au foyer) et d'aborder les règles actuelles régissant la réversion.

L'UNSA a rappelé lors de cette réunion son attachement à l'égalité entre les femmes et hommes. Les droits familiaux bénéficient aux hommes et aux femmes (à l'exception des trimestres maternité), mais permettent de mieux valoriser la pension des femmes et leur sont ainsi majoritairement plus favorables.

En 2015, les pensions de droit direct des femmes sont inférieures de 40% à celles des hommes. Les écarts de pension, intégrant les majorations de pension, et de reversions entre les hommes et les femmes seraient de l'ordre de 20% en 2025, de 15% en 2030 et de 10% en 2045.

Pour l'UNSA, même si le système de retraite n'a pas pour finalité de compenser les inégalités de carrière entre les femmes et les hommes, il permet aujourd'hui d'atténuer ces différences par la mise en place de mécanismes de solidarité débouchant sur une amélioration du taux de remplacement des pensions des femmes.

Dans ce cadre, l'UNSA estime que la mise en place d'un nouveau système de retraite, qui selon le gouvernement n'a pas pour objectif de faire des économies, ne pourrait pas se traduire par une réduction des droits pour les assurés sociaux, ni par une baisse des pensions des retraités. Une seconde réunion sur ces items se déroulera mi-juillet.

Rendez-vous salarial 2019 : encore un rendez-vous manqué

Le gouvernement poursuit sa politique de gel de la rémunération des agents publics en refusant toute mesure générale alors que l'inflation est de retour (2% sur un an). Il creuse ainsi un peu plus les inégalités.

Depuis un an, aucune de ses décisions n'aura été positive pour les agents qui, pourtant, s'investissent au service de notre pays. L'UNSA regrette cette obstination qui paraît aujourd'hui de plus en plus idéologique. Seule la confirmation que PPCR serait bien appliqué pour tous les fonctionnaires apparaît comme positive.

Plus de 50% des agents publics ont une faible rémunération et ce sont eux qui seront les plus touchés. L'UNSA considère que les employeurs publics ne peuvent pas ignorer leurs difficultés. C'est pourquoi l'UNSA a demandé au gouvernement une seconde réunion en octobre.

L'UNSA acte les deux seules mesures annoncées mais qui ne constituent en aucune façon la mesure générale qu'elle souhaitait.

L'assouplissement du CET permettra à certains agents de mieux monétiser leurs jours stockés, cependant cette mesure ne concerne qu'une partie des agents publics. Elle apparaît particulièrement injuste pour toutes celles et tous ceux qui n'ont pas pu ouvrir de CET, et notamment les agents qui exercent à temps partiel. Elle ne participe pas non plus à la lutte contre les inégalités hommes/femmes, au contraire elle les renforce, alors même que le gouvernement a fait de l'égalité professionnelle une grande cause nationale.

D'autre part, la réaffirmation de l'application du protocole PPCR, négocié avec le précédent gouvernement et mis entre parenthèse pour un an, améliorera effectivement les carrières de tous les titulaires. Les 11 milliards que représente cette annonce s'étaleront sur la durée du quinquennat mais ne concerneront pas les agents contractuels qui restent dans «l'angle mort».

Plusieurs métiers bénéficieront des mesures PPCR dès 2019. Ainsi les métiers de la filière sociale de catégorie B passeront en catégorie A le 1^{er} février 2019.

Quant à la revalorisation de certains frais de mission, bien qu'indispensable et attendue depuis 10 ans, elle avait été décidée en octobre 2017 et ne constitue en aucun cas une mesure salariale. De plus, elle aura une portée limitée à l'actualisation de quelques taux.

Pour l'UNSA, ce rendez-vous salarial est à l'image du dialogue social actuel, un rendez-vous manqué.

L'UNSA appelle le gouvernement à reconnaître réellement tous les agents publics grâce à une amélioration de leur rémunération pour l'année 2019 et à ne pas s'en tenir à des déclarations de façade.

Pour en savoir plus : <http://www.unsa-fp.org/?Detail-des-annonces-gouvernementales-lors-du-RDV-salarial-pour-l-annee-2019>

Projet de Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel : audition de l'UNSA au Sénat

L'UNSA a été reçue au Sénat, le 12 juin, par les rapporteurs du projet de Loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel ». Vanessa Jereb, Secrétaire nationale, Christine Savantré et Jean-Louis Blanc, Conseillers nationaux, ont fait un point sur les incohérences perçues sur le texte en l'état et sur les interrogations diverses que cela entraîne après le passage à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale.

A la demande des rapporteurs, Michel Forissier, Catherine Fournier et Frédérique Puissat, les échanges ont porté uniquement sur les points susceptibles de poser « le plus de problèmes » et donc si possible à améliorer, notamment sur les volets « formation professionnelle et apprentissage ».

L'UNSA a indiqué qu'à ce stade les objectifs de simplification, de lisibilité et d'efficacité du système de formation et d'apprentissage, au service de tous les actifs, étaient loin d'être atteints.

En effet, trop d'éléments d'information concernant les nouvelles instances, leurs missions, leur articulation entre elles, leur gouvernance ne seront précisés que par décret.

De plus, à côté de l'agence « France Compétence », censée regrouper au plan national le CNEFOP, le COPANEF, le FPSP et la CNCP*, l'UNSA constate que de nouvelles missions ont été confiées à la CNNC (la Commission nationale de la négociation collective) sur les volets Emploi-Orientation et formation professionnelle, alors que celles-ci relevaient auparavant du CNEFOP. Dans un souci de simplification, il aurait été plus pertinent qu'elles soient affectées à « France compétences ».

Par ailleurs, est apparue, par amendement gouvernemental, une nouvelle instance, la « Commission paritaire interprofessionnelle régionale » (CPIR), qui sera chargée de gérer les demandes du CPF de transition (remplaçant le CIF)* et les reconversions.

Sur ce point, l'UNSA a souligné qu'il aurait été sans doute plus simple de laisser ces missions aux FONGECIF et OPACIF* durant la période transitoire, compte tenu de leurs savoir-faire.

L'absence de précisions sur les modalités de la période transitoire entre l'ancien système et la mise en application de la nouvelle loi pose également problème, notamment au niveau du calendrier contraint de la

transformation des OPCA en Opérateur de Compétences sous la forme « de filière économique cohérente ou de métiers », alors que le chantier de restructuration des branches professionnelles n'est pas encore finalisé.

L'UNSA a réaffirmé aux rapporteurs que le CPF monétisé en autonomie comportait des risques pour l'équité de l'accès à la formation des actifs : absence d'accompagnement suffisant dans un marché de la formation qui reste complexe, risque d'inflation des coûts de formation, déconnexion du lien avec l'entreprise pour la formation (pas de co-construction salariés/employeurs et absence d'intermédiation dans l'aide à l'élaboration du projet professionnel ...).

L'UNSA a rappelé que la dernière Loi sur la formation professionnelle de 2014, a acté un principe d'universalité pour le CPF et le CEP* qui n'est pas repris dans le projet de loi en cours de discussion, les agents de la Fonction publique n'étant pas concernés.

Enfin sur le volet « apprentissage », l'UNSA a insisté sur l'importance de l'échelon territorial, notamment pour le financement des investissements réguliers exigés sur les plateaux techniques et des diverses aides régionales allouées aux apprentis, mais aussi sur le risque de fragilisation des petits CFA* des territoires ruraux avec les modalités nouvelles de paiement au contrat. Sans subvention d'équilibre, ils risquent en effet de disparaître.

Par ailleurs, l'UNSA reste opposée aux modifications envisagées sur la durée et la sécurité au travail des apprentis mineurs.

Le projet de loi continue son parcours au Sénat dans un contexte d'interrogations confirmé.

*

CNEFOP : Commission nationale pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelles

COPANEF : Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation

FPSP : Fonds paritaire pour la sécurisation des parcours professionnels

CNCP : Commission nationale de la certification professionnelle

CPF : Compte Personnel de Formation

CIF : Congé Individuel de Formation

CEP : Conseil en évolution professionnelle

FONGECIF et OPACIF : Organismes paritaires gérant le CIF et le CEP des salariés

CFA : Centre de formation d'apprentis

« Mieux investir en France », tel est le titre du rapport annuel du CESE sur l'État de la France

Comme chaque année, le CESE a émis un avis sur l'État de la France intitulé « Mieux investir pour la France ». Ce rapport analyse un ensemble d'indicateurs au regard de leur finalité : l'amélioration du bien-être de nos concitoyens.

Alors que l'activité économique est plus vigoureuse (+2,2 % en 2017), que le marché de l'emploi se redresse, le taux de chômage est encore élevé. La baisse du taux de décrochage scolaire et un niveau d'inégalités et de pauvreté est moindre par rapport à nos voisins européens.

L'investissement des entreprises a fortement progressé sur les deux dernières années (+3,4 % en 2016 et + 4,1% en 2017) mais reste insuffisamment orienté vers l'innovation et le système productif.

Le grand plan d'investissement semble sous-dimensionné au regard des enjeux que sont la transition écologique et énergétique, la révolution numérique et le développement des compétences. Cela est d'autant plus vrai que les résultats nationaux en matière de recherche et développement (R&D), d'empreinte carbone ou d'artificialisation des sols sont très éloignés des objectifs de moyen terme.

Face à ce constat, le CESE a émis des préconisations autour de cinq axes :

- Accroître l'effort d'investissement
- Améliorer l'efficacité des investissements
- Renforcer les investissements sociaux
- Étendre le rôle des régions
- Renouer avec une véritable politique industrielle

Dans sa déclaration, l'UNSA a choisi de mettre l'accent sur la nécessité de renforcer les investissements sociaux puisqu'il s'agit bien de redonner place, avenir, ambitions à l'ensemble des citoyens et plus encore à ceux qui subissent le marquage de la relégation sociale.

Les investissements sociaux, les prestations sociales, ne sont pas du caritatif, mais des outils de corrections des inégalités et d'intégration dans un champ des possibles ouvert effectivement à tous.

Car si les inégalités monétaires, en qualité de vie, sont relativement maîtrisées grâce à notre système redistributif et à l'accès aux services publics, certaines persistent, la plus cruelle mais aussi la plus significative étant l'espérance de vie en bonne santé, particulièrement discriminante suivant les conditions de vie et de travail.

L'UNSA se dote d'un groupe de travail LGBT

En 2017, par sa présence, en tant qu'organisation syndicale et généraliste, à la « marche des fiertés » qui s'était déroulée à Paris, l'UNSA souhaitait affirmer sa solidarité vers les associations et son soutien aux personnes LGBT. Elle entendait alors rappeler que la lutte contre TOUTES les discriminations s'inscrit dans le respect des droits fondamentaux.

Cette année, l'UNSA a souhaité marquer son engagement dans la lutte contre les « LGBTphobies » en organisant un premier stage en direction de ses adhérentes et adhérents, afin de les former à l'histoire du mouvement LGBT, mais aussi en traçant le cadre juridique, grâce à l'intervention de Clémence Lévesque, chargée de mission auprès du Défenseur des droits, et en appréhendant le rôle que doit être celui d'une organisation syndicale au travers d'un échange très riche avec Catherine Tripon, porte-parole de l'association « l'Autre Cercle ».

A l'issue de cette formation, un groupe de travail LGBT a officiellement vu le jour, qui permettra de travailler sur les outils à mettre à disposition des militantes et militants de l'UNSA dans les entreprises et de pouvoir répondre aux problématiques qui peuvent être rencontrées par les salarié.e.s.

Après avoir participé aux marches des fiertés à Metz le 9 juin et à Lyon le 16 juin, l'UNSA sera présente à Paris le 30 juin prochain et appelle toutes et tous à la rejoindre dès 13h place de la Concorde.

Pour plus d'information : emilie.trigo@unsa.org).

L'UNSA au congrès de la Mutualité française

La Mutualité française a tenu son 42^{ème} congrès à Montpellier, du 13 au 15 juin. Elle a consacré sa matinée du 14 juin à une série de tables rondes tenues en réunion plénière du congrès sur les mutations de la protection sociale, avec la participation, notamment, des leaders des partenaires sociaux.

C'est dans ce cadre que Luc Bérille, Secrétaire général, a représenté l'UNSA à une table ronde intitulée "Mutation des parcours, mutations des droits".

L'ANDRH en université à Toulouse

L'Association nationale des Directeurs des ressources humaines (ANDRH) s'est réunie en université à Toulouse, les 14 et 15 juin.

Thème générique de ces deux jours de travail et de réflexion: la transformation.

C'est dans ce cadre que Luc Bérille, Secrétaire général de l'UNSA, a participé, le 15 juin, à une table ronde sur "les transformations du dialogue social".

L'UNSA a participé à l'Assemblée générale de Solidarité Laïque

Solidarité Laïque a tenu son Assemblée générale annuelle le 14 juin dernier. L'UNSA, qui en est membre, était représentée par Emilie Trigo, Secrétaire nationale.

A cette occasion, la matinée a été consacrée à une conférence du pédagogue Philippe Meirieu sur le thème : « de l'éducation à la citoyenneté et la laïcité ».

Cette Assemblée générale a surtout été celle du départ de Roland Biache, Délégué général de Solidarité Laïque, dont l'action a été saluée, et qui passe le relais à Alain Cannone.

Conseil régional UNSA Grand Est à Maxeville (54) le 7 juin

Les militants de la région Grand Est ont tenu leur conseil régional jeudi 7 juin, en présence de Martine Vignau, Secrétaire nationale, Référente pour cette région.

Le Conseil régional Grand Est, présidé par Xavier Ulrich, a permis d'échanger sur les actions militantes effectuées tout au long de l'année. Les élections dans la Fonction publique, le 6 décembre prochain, l'action des cheminots et surveillants de la pénitencière ont été exposées auprès de l'assemblée.

L'ordre du jour portait également sur des points statutaires tels que la validation du rapport d'activités, des comptes, et le remplacement de membres dans les instances, suite aux départs de militants vers d'autres activités professionnelles.

Martine Vignau est intervenue sur les questions d'actualités et les positions nationales prises dans les différentes commissions et instances, pour défendre le dialogue social et les conditions de travail des salarié.e.s des secteurs privés et publics.

Le rendez-vous est pris pour la préparation du Congrès national de 2019, où un travail commun permettra de faire des propositions des militant.e.s régionaux, en vue de porter et défendre des mandats pour la période 2019-2023.

L'UNSA en Nouvelle Aquitaine

Le Conseil régional Nouvelle Aquitaine s'est tenu le vendredi 15 juin, en présence d'une quarantaine de militantes et de militants, représentant les 12 départements de la région, issus des principales fédérations.

En ouvrant les travaux, le Secrétaire général de l'UR, Philippe Despujols, a fait voter une motion de soutien aux salariés de l'usine de Blanquefort où la décision annoncée par Ford d'un plan social constitue un coup dur pour l'économie régionale, avec 900 emplois directs et 3000 emplois indirects menacés.

Pascal Priou, Secrétaire national référent de l'UR, est intervenu pour présenter les outils de développement qui permettront aux UD et à l'UR de mieux cerner leurs cibles afin de mettre en place, avec l'aide des syndicats et fédérations, des plans d'action efficaces et pertinents.

Lors de ce Conseil régional, un point sur les formations syndicales en cours a été fait. La plupart de ces formations seront d'ailleurs reconduites en 2019, en prévoyant de former les nouveaux élus.

Un bilan très positif a été tiré de la journée de formation du 30 mai animée par Luc Farré, Secrétaire général de l'UNSA Fonction publique ; en Nouvelle Aquitaine, la campagne pour les élections professionnelles du 6 décembre est bel et bien lancée !